

20^{c.}

Journal du Lot

20^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation des fonctionnaires et du gouvernement est retournée. Mais les intérêts du public restent les mêmes et celui-ci ne peut pas savoir si les Syndicats de fonctionnaires seraient en mesure de bien diriger les administrations. Il hésitera à se dépouiller de sa souveraineté. — L'Europe n'est plus seule au premier plan. L'imbroglio chinois inquiète le monde et provoque un complet retournement de la politique anglaise.

Que les temps sont changés ! Avant la guerre, les fonctionnaires n'avaient pas assez de voix pour réclamer le « statut » qui devait fixer leurs droits et leurs devoirs ; mais les gouvernements, qui ne cessaient pas de le promettre, s'arrangeaient pour ne le donner jamais. Comme s'il suffisait de reculer devant une difficulté pour la supprimer ! Depuis lors, le gouvernement a vainement offert le statut aux fonctionnaires ; c'est ceux-ci qui n'en veulent plus !

Dans cette affaire, la situation des deux partis en présence s'est complètement retournée. Mais les grands intérêts nationaux qu'elle met en cause n'ont pas varié.

Les droits du public. Voilà ce qui domine de haut ce débat et les Syndicats de fonctionnaires le comprennent si bien qu'ils se présentent comme ses défenseurs. Ils espèrent que l'opinion les soutiendra maintenant qu'ils se refusent à accepter le statut, comme ils lui demandaient de l'approuver quand ils le réclamaient. Et, au cours de leur récent Congrès, on a, une fois encore, entendu soutenir la thèse qui va jusqu'à réclamer pour les syndicats de fonctionnaires une sorte de gérance des administrations publiques. « Ce sont les syndicats de fonctionnaires, a-t-on déclaré, qui seuls, imposeront pour le bien du pays les méthodes modernes d'administration ! »

Voilà une affirmation qui n'est pas faite pour nous déplaire. Malheureusement, elle n'est qu'une affirmation ! Bien entendu, nous mettons hors de cause leurs intentions qui sont excellentes ; mais il arrive qu'avec les meilleures intentions du monde on fasse les pires sottises.

Or, comment pouvons-nous savoir si les syndicats de fonctionnaires seront à la hauteur de la tâche qu'ils se déclarent seuls capables d'assumer ? Qu'est-ce qui nous le prouve ? Où et quand les avons-nous vu diriger et régenter ces immenses organismes que sont les administrations modernes ? Nulle part et jamais.

Nous serions obligés de nous en rapporter à leurs promesses. Et qu'arriverait-il si, malgré leurs efforts et leur bonne volonté, ils se trouvaient hors d'état de manœuvrer comme il faut une mécanique si compliquée ? Alors tout serait désorganisé. Le mal causé à la Nation serait immense. Ces syndicats tiendraient en leur pouvoir les « centres vitaux » du pays et celui-ci serait à leur merci. Son existence dépendrait de leur volonté et il se trouverait dans l'impossibilité de se faire rendre le pouvoir qu'il aurait abdiqué.

Car il faut faire bien attention à ceci. Dans cet échange proposé par les théoriciens de « l'administration aux fonctionnaires », la Nation n'est pas à égalité avec eux. Ceux-ci donnent une promesse et reçoivent en retour la réalité du pouvoir. On ne saurait offrir de marché plus imprudent ni plus onéreux.

Certes, l'Etat tel qu'il fonctionne n'est pas l'idéal des administrateurs. Mais, du moins, le public a sur lui une action souveraine. La Nation reste maîtresse d'elle-même. Les gouvernements sont sous son contrôle et lorsqu'elle en est mécontente, elle peut le renvoyer. Du jour où les syndicats de fonctionnaires seraient installés à la tête des administrations, le pays ne disposerait d'aucun moyen pour le soumettre à sa volonté. Il se trouverait dépossédé de sa souveraineté au profit de personnes qu'il ne connaîtrait pas, qui seraient choisies et investies du pouvoir par d'autres que par lui et sur qui il serait sans action.

Nous doutons fort que la proposition lui agrée et qu'il en vienne un jour à considérer comme un progrès cette substitution de la Bureaucratie à la Démocratie.

C'est peut-être vexant pour cette vieille Europe, mais c'est comme ça : elle n'est plus seule à occuper la scène du monde. Au début de cette année 1927, on regarde beaucoup vers l'Amérique et vers l'Asie.

Les Yankees avec leurs centaines de millions de dollars et les Jaunes avec leurs centaines de millions d'hommes prennent une importance qui diminue beaucoup celle de notre Continent appauvri et rapetissé.

« L'immonde grouillement chinois », comme disait Pierre Loti, occupe actuellement toutes les chancelleries du monde qui, naturellement, sont en complet désaccord sur ce qu'il convient de faire. Dans le Céleste Empire, le Nord (qui représente, paraît-il, les idées de conservation) est en lutte avec le Midi révolutionnaire. Suivant que celui-ci triomphera ou celui-là, il y aura pour les autres nations danger ou tranquillité.

Le Japon s'inquiète, les Etats-Unis s'émerveillent, la France craint les chocs en retour possibles pour son empire indo-chinois, l'Angleterre a peur pour le commerce considérable qu'elle fait dans ces pays et que les sudistes boycottent en représailles de ses interventions.

Cette dernière, notamment, donne le spectacle d'une nervosité peu conforme au fameux flegme britannique. On la voit changer d'attitude et d'opinion avec une ferme résolution, prouvant ainsi que si elle ne sait pas énergiquement.

Après avoir organisé une expédition militaire destinée à protéger ses nationaux et à restaurer son prestige, elle a subitement adopté une autre solution et transmis une note diplomatique où il est dit en substance :

1^o que l'Angleterre est prête à laisser la Chine fixer elle-même son tarif douanier, — alors que jusqu'ici ce tarif était établi d'accord avec les puissances ;

2^o qu'elle est prête à négocier avec tous les gouvernements régionaux qui s'établiraient dans la République chinoise et particulièrement avec les Cantonais.

Il y a là de quoi favoriser la dislocation de la Chine et encourager toutes les convoitises. Tout cela nous apparaît très confusément et cette incertitude ne fait qu'ajouter au malaise. Pour l'instant, l'initiative de l'Angleterre n'a pas obtenu grand succès auprès des puissances et la France, notamment, lui a fait une réponse qui implique plus que des réserves.

Le « peut-on être Persan ? » des *Lettres Persanes* de Montesquieu exprimait une opinion très adaptée à la situation pour un Français du XVIII^e siècle. Depuis lors cette dédaigneuse méconnaissance n'est plus de mise. Nous voyons très bien qu'on peut être Chinois et embêter l'Europe.

Emile LAPORTE.

000

Le marasme des épingles à cheveux

Il n'y a pas que la hausse du franc pour mettre la tristesse (qui l'eût cru ?) au cœur des commerçants. Il y a aussi la mode « ondoiyante et diverse » qui favorise aujourd'hui ceux qu'elle ruinera demain. Ainsi, parce qu'une coiffure hardie et simplifiée limite aujourd'hui nos cheveux à la nuque, voici qu'après des siècles de prospérité l'épingle à cheveux met ses fabricants sur la paille.

C'est une telle révolution, qu'elle s'étend jusqu'à la littérature. Dans tous les romans qui furent écrits avant l'année 1920, et pour peu qu'il y figure un divan, on trouve, parmi les consins, des épingles à cheveux. Cet accessoire a disparu de l'entresol sentimental.

Mais il reste des entrepreneurs, des ouvriers et des ouvrières, des machines arrêtées. M. Boudin qui possède, aux environs de Paris, une usine dont la production fut importante, a bien voulu me parler des uns et des autres :

— Pour 1927, n'a-t-il dit, nous ne prévoyons aucun travail. En 1926, nous avons encore écoulé quelque peu de marchandises, en province, mais cet apport même va nous manquer.

— Les unques rasées vont faire leur tour de France.

— Et d'Europe.

— Et alors ?

— Alors, nos machines sont oisives. Sur vingt personnes qui composent

Informations

Un Congrès international

Le « Berliner Tageblatt » annonce que le 15 janvier se tiendra à Francfort un congrès des démocrates auquel prendront part des représentants des partis démocrates, entre autres ceux de la France.

L'initiative de la réunion du congrès revient aux démocrates allemands. Leur leader, M. Koch, donnera lecture, au cours des débats, d'un compte rendu concernant le problème du désarmement moral.

Hindenburg parle d'entente

Le Président d'Empire a reçu les membres du corps diplomatique venus lui présenter leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. Dans son allocution, le doyen du corps diplomatique, Mgr Pacelli, nonce apostolique, a relevé l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations comme étant le fait caractéristique de l'année écoulée.

Dans sa réponse, le Président d'Empire a déclaré que les efforts en vue d'une entente réciproque devraient se poursuivre énergiquement, afin de réaliser l'idée de la solidarité entre les peuples.

Au sujet de Tanger

De nouveaux entretiens ont eu lieu ces jours-ci entre les gouvernements italien et espagnol au sujet de Tanger.

Selon certaines informations, l'Italie, qui n'a point accepté le statut actuel de Tanger, reconnaît parfaitement les intérêts primordiaux de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne. Elle serait toutefois favorable à la demande d'annexion de la zone internationale au protectorat espagnol, en échange de facilités accordées à son émigration et de sa participation aux entreprises de travaux publics et de colonisation.

L'Angleterre téléphonera à ses colonies par T. S. F.

Londres pourra sous peu parler avec ses Dominions et ses colonies d'outre-mer par T. S. F. Les conversations commenceront par l'Afrique du Sud, l'Australie et le Canada. Le coût d'une conversation sera moins élevé que les prix fixés pour Londres et New-York.

En Chine

La situation est grave à Kiu-Kiang en raison de la grève xénophobe et des efforts faits pour affamer les étrangers résidant dans la concession où peu de vivres arrivent.

Toutefois, Hankéou envoie des vivres et six canonnières étrangères tiennent les abords, prêts à intervenir en cas de désordre.

La capitale des Cantonais

Le gouvernement sudiste a publié un manifeste réunissant les villes de Hankéou, Ou-Chang et Han-Ying en une seule ville dont le nom sera Ou-Han et qui sera la capitale de ce gouvernement. Elle sera gouvernée par une commission de neuf membres.

Après la mort du mikado

Le cadavre du baron Masaruke Ikeda vient d'être découvert dans la magnifique maison qu'il habitait à Tokio. Le baron était fait hara-kiri devant un tableau représentant le mikado, décédé dernièrement.

Dans une lettre, il déclarait qu'il se tuait pour ne pas survivre à son ancien empereur.

Que les Soviets paient, d'abord !

On mande à la *Chicago Tribune* qu'il n'y aura pas de reconnaissance du gouvernement des Soviets par les Etats-Unis tant que la Russie n'aura pas reconnu ses dettes, accepté de les payer, cessé la propagande communiste aux

mon personnel, je n'ai gardé que quatre ouvrières qui sont chez moi depuis dix-huit ou vingt ans et que je n'ai pas voulu abandonner, car elles ne sont plus jeunes. Je les emploie à confectionner des tiges de fleurs artificielles.

— L'épingle à cheveux était-elle faite exclusivement par des femmes ?

— Non, j'avais autant d'ouvriers que d'ouvrières.

— Combien leur travail représentait-il d'épingles à cheveux ?

— Soixante tonnes par an.

— Soixante tonnes !... Nous en perdions tant que cela ?

— Davantage. Il y a des maisons qui en fabriquaient jusqu'à cinq-cents tonnes par mois. Une machine, suivant sa force, peut donner de soixante à cent kilos par jour.

— Quand reviendra-t-il, le temps des épingles ? Je n'ai pas voulu décourager M. Boudin qui est un homme exquis. Mais, si l'on en croit les Adolphe, les Antoine, les Léon, bref, tous les « as » de la coiffure féminine, c'est encore pendant dix ans que les coiffeurs vont faire fortune à coups de ciseaux (De l'Œuvre).

Hélène DU TAILLIS.

Etats-Unis, et promis de restituer les propriétés des citoyens américains confisquées.

Au pays « sec »

Pendant les fêtes et les réveillons de Noël et du Nouvel An, on a enregistré, à New-York, 55 cas mortels ou graves d'empoisonnements par l'alcool.

Des statistiques établies qu'au cours de l'année 1926, 782 personnes sont mortes aux Etats-Unis pour les mêmes raisons.

Combat entre indigènes en Rhodésie

On mande de Buloutwayo (Rhodésie méridionale) qu'un combat entre tribus indigènes, qui s'est prolongé pendant cinq heures, s'est déroulé près de Buloutwayo.

Trois indigènes ont été tués et près d'une centaine ont été blessés.

La Basse-Californie en état de siège

Le gouvernement de la Basse-Californie a déclaré l'état de siège dans la capitale, Mexicali, qui a été sérieusement endommagée par le tremblement de terre qui a fait des dégâts considérables et, de nombreuses victimes. Plusieurs incendies se sont déclarés, les principales conduites d'eau ayant été rompues, il n'a pas été possible de combattre le feu. Plusieurs rues de la ville sont fermées à la circulation des véhicules. Les piétons sont autorisés à circuler, quoique les trottoirs soient obstrués par toutes sortes de débris.

Une pêche miraculeuse

Le patron Maillard, du sloop « Démocrate », de Cancale, a fait une pêche miraculeuse. Il a pris dans ses filets 35.000 mulets, qui ont été vendus à raison de 2 fr. 50 la douzaine.

EN PEU DE MOTS...

— M. Donation-Brossard, propriétaire aux Sables-d'Olonne, a abattu d'un coup de fusil un cerf qui se trouvait sur les rochers.

Le travail a cessé dans les mines de charbon de Rhymney et d'Aberdare (pays gallois), par suite du manque de wagons pour le transporter. Il y a 10.000 chômeurs.

— Deux obus de gros calibre ont été trouvés au pied d'un arbre, avenue de Paris, à Versailles, en face le lycée de jeunes filles.

Dimanche, l'autobus qui fait entre Brive et Tulle, le service des voyageurs, a été précipité, par suite d'un dérapage, dans un ravin de 12 mètres de profondeur, au bas de Sainte-Ferrée. Par un hasard miraculeux, le conducteur et les 6 voyageurs n'ont eu aucun mal.

NOS ÉCHOS

Au Palais.

On lit dans un jugement du tribunal correctionnel de Montpellier cette histoire d'injures :

« Attendu que le sieur K... a injurié violemment la femme O... en la traitant de divers noms, et notamment de « produit de chez Denise » ;

« Attendu que cette dernière injure, notamment, doit être retenue ;

« Que l'inculpé l'a employée sciemment, parce qu'il veut Montpellierain, il en connaît particulièrement bien la portée ;

« Que Denise est une antiquaire bien connue de la ville et que le fait de l'appeler ainsi avait pour but de lui porter préjudice et vouloir à demi-mot l'appeler « vieille femme » ;

« Que la dame O... ayant quarante ans ne peut se voir attribuer pareille dénomination, attendu qu'on n'est pas vieux à quarante ans ;

« Par ces motifs, etc., etc., etc. »

...L'amusement des enfants.

— Non, madame ! Non, monsieur ! Ne cherchez pas dans un catalogue le jouet qui puisse faire plaisir à votre filleul ou au petit garçon de votre jeune amie. Comme il est de bon ton de plaire parmi les cadeaux d'une corbeille de mariée un petit revolver qui peut toujours avoir son utilité, il faut habituer, dès leur jeunesse, les enfants à se servir d'un browning.

Le directeur d'une pension des environs de Paris racontait l'autre fois qu'en fouillant dans les vêtements, les pupilles et les placards de ses élèves, il avait trouvé six revolvers chargés.

— J'ai vu, l'été dernier, des gosses de treize ans qui traitaient des coups de revolver sur les arbres de la forêt de Montmorency.

On vend dans tous les bazars de petits browning à amorces qui combient les gosses de la joie la plus saine. Quand plus tard ils remplaceront le joujou par un vrai pétard, il ne faudra pas s'étonner.

Et, quand on a un revolver, c'est pour s'en servir. Vous avez bien vu les Américains, le jour de l'armistice. On leur avait donné un revolver pour faire la guerre, ils ont attendu la paix pour tirer en l'air des salves en signe de joie.

A PROPOS DE LA MORT DU MIKADO

La Première ambassade du Japon à Paris

Se douterait-on, à voir le rôle de premier plan que joue actuellement le Japon parmi les grandes puissances du monde, que soixante-cinq années seulement se sont écoulées depuis le jour où, pour la première fois, une ambassade japonaise fut envoyée en Europe par l'empereur Koméi, quatrième prédécesseur du mikado qui vient de mourir ?

Lorsqu'au printemps de l'année 1862 les ambassadeurs japonais débarquèrent en France, leur arrivée suscita dans le public parisien la plus vive curiosité.

Pour la plupart des Français, l'Extrême-Orient était encore à cette époque un mystérieux pays de légende.

On s'attendait donc à voir les représentants du mikado déployer dans nos rues un fastueux cortège de mille et une nuits, éblouir les regards par la magnificence des costumes et l'éclat des armures.

On s'imaginait aussi que ces enfants du lointain Orient ne cesseraient de s'extasier sur les moindres curiosités du grand Paris et qu'ils demeureraient stupides d'admiration devant les merveilleuses réalisations de la science occidentale.

La réalité fut quelque peu décevante pour les amateurs de cet orientalisme conventionnel.

Les uns cependant qui avaient

annoncé étaient en réalité quatre (comme les célèbres « Mousquetaires » d'Alexandre Dumas) ; les représentants du mikado apparaissaient partout, en effet, accompagnés, comme par leur ombre, d'un quatrième haut personnage dont la mission spéciale consistait, suivant une coutume générale de son pays, à « observer » les actes de la mission, afin d'en rendre à son souverain un compte fidèle et redoutable.

Arrivés à Paris le 8 avril, les ambassadeurs japonais attendirent sans impatience durant huit jours, dans leurs appartements de l'hôtel du Louvre, l'audience impériale ; ils passèrent toute cette première semaine sans sortir et sans recevoir personne, jugeant correct de réserver au souverain leur première visite.

La réception officielle aux Tuileries fut un magnifique spectacle. Mais si la cour de France y déploya tout son luxe des grands jours, la tenue relativement modeste des ambassadeurs japonais et de leur suite ne répondit pas entièrement à l'attente du public. Il est vrai que cette absence de faste oriental tenait en partie au fâcheux retard des 130 caisses de bagages de l'ambassade, restées en panne quelque part sur la route, entre Marseille et Paris.

Des 36 personnes composant la mission, une seule, un interprète d'origine anglaise, connaissait le français ; les ambassadeurs ignoraient absolument notre langue et savaient seulement quelques mots d'anglais et de hollandais. La réception fut donc un peu froide et toute protocolaire, mais les ambassadeurs, désormais li-

bres d'accomplir leur mission d'étude, se retirèrent néanmoins fort satisfaits.

Dans les jours qui suivirent, on s'aperçut vite que ces hommes étranges de l'Extrême-Orient n'étaient rien moins que les enfants curieux et naïfs que l'on s'était imaginés.

Partout où ils furent conduits, ils se montrèrent médiocrement amateurs de pure curiosité, mais singulièrement avides de connaissances scientifiques de tout ordre.

Ils s'attardèrent longuement à l'imprimerie impériale, où une superbe plaquette commémorative de leur visite fut composée et tirée sous leurs yeux. Ils visitèrent dans le plus grand détail le Palais de l'Industrie, les halles, le musée d'artillerie, se faisant expliquer longuement les procédés scientifiques, les secrets d'organisation, le fonctionnement des machines.

A l'école de médecine, les ambassadeurs nippons voulurent assister à un cours d'anatomie ; on pratiqua sous leurs yeux une dissection dont ils suivirent l'exécution avec plus d'intérêt qu'ils n'en avaient montré devant les acrobaties du Cirque impérial.

A l'Opéra même, après avoir applaudi le spectacle, ils firent à visiter jusqu'aux moindres détails la machine à vapeur qui, au cours de l'heure de plaisir aux ambassadeurs du mikado fut le somptueux atelier du grand photographe Nadar, alors dans tout l'éclat de sa renommée. Les Nippons posèrent avec complaisance devant l'objectif et se firent initier à tous les secrets de l'art photographique.

Nadar ayant à un certain moment entrepris une esquisse de l'un des personnages de la suite, celui-ci demanda des crayons et se mit de son côté à peindre l'artiste. Les graves ambassadeurs allaient de l'un à l'autre, surveillant les progrès des deux dessinateurs et des hochements de tête approbateurs. Ce fut l'une de leurs meilleures journées.

Ainsi, sans dédaigner les curiosités et les plaisirs de Paris, les diplomates japonais menèrent, durant tout leur séjour en France, une vie laborieuse d'étudiants passionnés de science. Un journal de l'époque affirmait qu'ils avaient apporté avec eux une lettre de créance de 400.000 francs, mais qu'ils n'avaient pas eu à en faire usage, « n'ayant pas dépensé, durant tout leur séjour, cent écus d'argent de poche ! »

Lorsqu'après quelques semaines de séjour en Europe les ambassadeurs reprirent la route du Japon, ils emportaient, nouveaux Argonautes, un immense trésor de connaissances, un prodigieux moisson de données précieuses qui allaient permettre à l'Empire du « Soleil Levant » d'entrer résolument dans la voie du progrès. (De la Liberté).

Maurice FOUCAULT.

Petites annonces.

Une vague de baisse semble s'être infiltrée dans la capitale : partout de petites pancartes appellent le consommateur. C'est ainsi qu'une affiche posée à la vitrine d'un magasin de l'avenue de l'Opéra apprend au passant :

— Ici, chaussures garanties sacrifiées.

Devant une telle garantie, l'on reste rêveur !

Un bon truc.

Il y a baisse et baisse ; la plus générale — n'en doutez pas — est celle de ce bottier installé dans une rue voisine des grands boulevards et qui affichait, il y a quinze jours, une paire de chaussures en chevreau bleu marine — pour hommes — à 125 fr. La même paire, maintenant, portait une étiquette ainsi libellée : 125 francs ; à côté, le chiffre de 165 francs barré pour donner l'illusion de la baisse.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Chambre de Commerce du Lot

La Chambre de Commerce du Lot s'est réunie le mardi 21 décembre 1926 sous la présidence de M. Oriac, président.

M. Nicolai, délégué de la Chambre au Comité de la Région Economique de Toulouse, donne le compte rendu de la réunion tenue le 25 octobre dernier et fait connaître que le Comité adoptant le point de vue de la Chambre du Lot sur l'augmentation du maximum en matière de chiffre d'affaires et sur le libre emploi, par les Chambres de Commerce, du bénéfice des émissions de coupures, a émis des vœux conformes.

Il signale deux rapports présentés au Comité et soumis pour étude aux Chambres adhérentes, l'un sur « la situation monétaire et la revalorisation du franc » préconisant la création de Billets d'Etat concurrentiellement et à côté des Billets de la Banque de France ; l'autre sur « le régime d'importation des céréales » concluant à la concession à une Société privée, du pouvoir d'importation des blés exotiques.

Après échange de vues, la Chambre estime que la première de ces questions est pour le moment inopportune et se prononce pour le rejet des conclusions de la seconde.

M. le Président rend compte de la réunion de l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce qui a eu lieu à Paris le 15 novembre, réunion au cours de laquelle il a soutenu et fait adopter le vœu relatif au relèvement du maximum en matière de forfait sur le chiffre d'affaires.

M. Boi donne lecture de la partie du compte rendu in extenso de la séance concernant le forfait ; au nom de la Chambre il félicite et remercie M. Oriac de sa courageuse et efficace intervention.

A propos de ce même forfait, M. le Président met ses collègues au courant de la démarche faite auprès de MM. les Sénateurs et Députés du département qui ont tous promis leur concours, lorsque la discussion de la réforme viendra devant les Chambres.

Il se fait l'interprète de la Chambre de Commerce pour adresser ses vifs remerciements à MM. les Parlementaires du Lot et plus particulièrement à M. Bouat, député, qui a bien voulu porter la question à la Tribune sous forme d'amendement à la loi des Finances.

L'Assemblée procède à la désignation des membres de la Commission spéciale devant laquelle, en cas de désaccord avec l'Administration, peuvent se pourvoir les redevables qui demandent le bénéfice du forfait en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires (Loi du 16 avril 1924 ; Décret du 16 novembre 1924, article 6).

Elle émet un vœu contre le projet de loi sur la répression de la hausse illicite. Renouvelé celui déjà émis concernant le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe à la production, après entente avec les groupements industriels et commerciaux.

Adopte le vœu transmis par la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot, contre l'impôt fiscal et l'attribution aux fonctionnaires chargés de l'application de l'impôt, de partie des amendes relevées.

Sur rapports de M. Gayet, vice-président, sont adoptés :

Un vœu de la Chambre de Commerce de Nevers, demandant l'insertion, dans les cahiers des charges relatifs aux adjudications ou marchés de gré à gré traités par l'Etat, les départements, les communes ou les administrations publiques, d'une clause prévoyant la majoration des prix, dans le cas de relèvement, en cours d'exécution des marchés, des impôts, taxes, droits, frais de transport, etc.

Un vœu de la Chambre de Commerce de Tulle-Ussel, concernant la création d'une maison de retraite à l'usage des vieux commerçants et industriels malheureux.

La Chambre vote une subvention de 100 fr. pour le monument à élever au cimetière militaire de Bar-le-Duc.

Elle décide d'éditer et d'adresser à ses ressortissants le tableau des obligations fiscales des commerçants ainsi que le nouveau tarif postal.

Mouvement de la population

L'« Officiel » a publié le mouvement de la population en France.

De ce rapport, nous extrayons les renseignements suivants :

Le nombre des départements (non compris ceux de l'Algérie), se monte à 90.

Le nombre des arrondissements s'élève à 279 ; des cantons, 3.024 ; des communes, 37.981.

En 1921, il y avait 385 arrondissements, 3.019 cantons et 37.993 communes.

Cette diminution d'arrondissements, provient de la suppression de 106 arrondissements effectuée par le décret-loi du 10 septembre 1926.

Nous avons donné les renseignements relatifs au mouvement de la population dans le Lot, renseignements qui établissent que, depuis 1921, la population a diminué de 5.113 habitants.

Voici, au sujet de la dépopulation dans le Lot, les renseignements complémentaires :

En 1876, la population était de 276.512 habitants, mais en 1881, elle avait atteint le chiffre de 280.269 habitants.

Or en 1926, ainsi que nous l'avons indiqué, ce chiffre est tombé à 171.776 habitants, soit une diminution depuis 1881 de 118.493 habitants.

Le nombre des arrondissements du Lot reste fixé à 3 ; celui des cantons à 29 ; celui des communes à 331.

Voici par arrondissement, le nombre d'habitants :

Cahors : 66.014 habitants dont 1.216 étrangers.

Figeac : 57.977 dont 261 étrangers.

Gourdon : 47.785 dont 206 étrangers.

Magistrature

M. Treich, procureur de la République, affecté provisoirement à la suite du tribunal de la Gironde, est nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République, près le tribunal de 1^{re} instance de la Gironde.

M. Treich a été juge d'instruction à Cahors.

Enregistrement

M. Restes, commis principal de 3^e classe de l'enregistrement à Cahors est élevé à la 2^e classe.

Mlle Marty, dame employée de 6^e classe à Figeac, est élevée à la 5^e classe.

Nos félicitations.

Contributions directes

Notre compatriote, M. Galou, contrôleur des contributions directes à Martel, est nommé à Gourdon.

Perception

M. Duzert, percepteur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, à Condon-banlieue (Gers), appelé à Catus (Lot) et non installé, a été nommé en la même qualité à la perception de Pau-banlieue.

P. T. T.

Notre compatriote, M. Emile Crouzat, (de Dégagnac), reçu au dernier concours des P. T. T., est nommé à Paris.

Hypothèques

M. Rouquié, commis principal de 4^e classe des Hypothèques, à Cahors, est élevé à la 3^e classe.

M. Mayrand, commis de 3^e classe à Cahors est élevé à la 2^e classe.

Nos félicitations.

Ponts et chaussées

Sont nommés ingénieurs-adjoints des travaux publics de l'Etat 4^e classe (Ponts et Chaussées) dans la Lot. MM. Ferradini (subdivision de Castelnaud), en remplacement de M. Auréjac, retraité ; Fournau (bureau de l'ingénieur en chef à Cahors), en remplacement de M. Mouliérat, retraité.

Cour régionale des pensions

M. Ducasse, Président de Chambre à la Cour d'Appel d'Agen est nommé Président de la Cour régionale des pensions d'Agen, dont dépend le tribunal départemental du Lot.

MM. Breton et Ducasse, conseillers, sont nommés membres.

Commissariat de police

Notre excellent compatriote M. Mégès, commissaire de police à St-Chamond, est élevé à une classe supérieure.

Service téléphonique

Les circuits téléphoniques Gourdon-Martel, Gourdon-Vayrac, Salviac-Cazals sont mis en exploitation depuis le 1^{er} janvier 1927.

Service des colis postaux

Dans les localités éloignées d'une gare et non pourvues d'un correspondant de la Compagnie des chemins de fer, l'Administration des Postes fait assurer le service des colis postaux par ses bureaux lorsque ceux-ci sont desservis par un courrier en voiture ou en automobile.

De nombreux bureaux de poste du département du Lot participent actuellement à ce service.

A partir du 1^{er} janvier 1927, les agences postales ci-dessous désignées acceptent les colis postaux au départ et les livreront à l'arrivée au guichet de la poste restante.

Le nombre d'autos

D'après une statistique du ministère des finances, il y aurait, en France, 721.305 automobiles.

Dans le Lot, il y en aurait 1.713.

Avis de concours pour le grade d'interprète stagiaire de réserve

Il est ouvert un concours pour le grade d'interprète stagiaire de réserve destiné à recruter des interprètes pour les langues vivantes : allemand, italien, polonais, roumain, russe, serbe, tchèque.

Les épreuves écrites auront lieu le 21 mars 1927. Les dates des épreuves orales, qui seront fixées ultérieurement, seront communiquées en temps utile aux candidats admissibles. Dans tous les cas, un délai de trois mois séparera les deux genres d'épreuves.

Seront admis à concourir les militaires du service armé et du service auxiliaire qui, ayant servi dans l'Armée active, feront partie de la disponibilité ou des réserves à la date fixée pour les épreuves écrites ; ceux qui se présentent pour la langue allemande devront, en outre, appartenir aux classes 1913 et plus jeunes.

Les candidats adresseront leur demande par l'Intermédiaire de la Gendarmerie, à leur Chef de Corps ou de Service, en y joignant un extrait de naissance et une note indiquant la langue pour laquelle ils se présentent et faisant connaître leur situation dans la vie civile. Toutes les demandes devront être remises à la Gendarmerie avant le 10 février 1927, terme de rigueur.

Gendarmerie

Sont nommés dans la gendarmerie : Ferrière, gendarme à St-Géry est nommé à Gourdon ; Couzy, de Payrac à St-Géry ; Bergues, du Vigan (Gard) à Payrac ; Chaumet, gendarme à St-Germain (Lot) est nommé maréchal des logis-chef à Mézin (Lot-et-Garonne) ; Hébrard, gendarme à Mirabeau (Vaucluse), à St-Germain (Lot) ; Besaille, gendarme, est nommé à Salviac.

M. Dilos, maréchal des logis-chef à Souillac est admis à la retraite.

Sont admis dans l'arme de la gendarmerie les anciens militaires suivants proposés par la Compagnie du Lot :

Arme à cheval : Aulic, ex-caporal ; Carrère, Vilard, ex-soldats.

Arme à pied : Salgues, ex-soldat ; Augié, ex-maréchal des logis.

Concours pour l'admission à l'emploi de dame-employée

Un concours pour l'admission à l'emploi de dame-employée des Postes, Télégraphes et Téléphones dans les régions de Paris, Lille, Châlons-sur-Marne et Nancy, sera ouvert au chef-lieu de chaque département les 8 et 9 février 1927.

Nombre maximum des admissions

Le nombre maximum des admissions est fixé comme suit :

- 400 pour la région de Paris ;
- 200 pour la région de Lille ;
- 100 pour la région de Châlons-sur-Marne.

100 pour la région de Nancy.

Clôture de la liste d'inscription des candidatures

La clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 15 janvier 1927.

Concours général agricole de Paris en 1927

Un concours général agricole se tiendra en 1927 au Parc des Expositions de la Ville de Paris (Porte de Versailles) du lundi 14 au dimanche 20 mars inclus.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs et gras des espèces bovine, ovine et porcine, les animaux reproducteurs de l'espèce caprine, les produits de laiterie, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront organisées.

Les déclarations des exposants devront parvenir au Ministère de l'Agriculture le 31 janvier 1927, au plus tard. Les déclarations pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie devront être adressées à la Préfecture le 25 janvier 1927, dernier délai.

Pour tous renseignements, les intéressés sont invités à s'adresser à la Préfecture du Lot (1^{re} Division).

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 20 au 25 décembre 1926, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 5 hommes.

Interlocaux : 2 hommes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : néant.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE CAHORS

Nous publions ci-dessous, telle qu'elle a été dressée par la Mairie de Cahors, la première liste des souscriptions recueillies en faveur du Bureau de Bienfaisance de notre ville :

Don	Dans nature	Dans espèces
1 Coueslant, Journal du Lot	100	
2 Michot, Dir. C ^o du Gaz	30 bons de 50	
		50 k. de coke
3 De Monzie, sénateur, maire de Cahors	1,000	
4 Tassart, 1 ^{er} adjoint	50	
5 Bessière, 2 ^e adjoint	50	
6 Nicolai, conseiller municipal	100	
7 Dr Rouquier	100	
8 Dr Pendarie	20	
9 Huard	20	
10 Salan	20	
11 Rossignol	20	
12 Maligne	10	
13 Sastres	10	
14 Caillau	10	
15 Combrade	20	
16 Marmiesse	20	
17 Gibert	20	
18 Caminade	10	
19 Alayrac	10	
20 Cammas	10	
21 Dillard	10	
22 Troupel	10	
23 Bach	10	
24 Bertrand	10	
25 Rougié	10	
26 Dabanc, secrétaire général à la Mairie	40	
27 Lacarelle	500	
28 Bastard, à St-Georges	100	
29 Labro, percepteur honoraire	50	
30 Barredon (Mme), à St-Georges	25	
31 Larrive, av. Marceau, à St-Céré	50	
32 Anonyme	20	
33 Calméjan-Course, anc. négoç.	10	
34 Paulus (Mme veuve)	20	
35 Laratte (Mme), faub. Cabessut	20	
36 Menjou	10	
37 Prunieras (Mlle), à Cahors	50	
38 Merle (Mme veuve), rue Joffre	5	
39 Maury, receveur municipal	100	
40 Cazès, ingénieur des Ponts et Ch.	50	
41 Cazès, ingénieur des Ponts et Chaussées	1 lot de vêtem. bois à brûler	
42 Calabrés et Compag.	15 charret.	
43 Calabrés et Compag.	15 charret.	
44 Bergon, conseil. mun.	10	
45 Combrade, représ. de Comm.	30	
46 Galès (et Mme), employé Société Générale	100	
47 Emile Laporte, Journal du Lot	20	
Total de la 1 ^{re} Liste...	2,820	

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

Toute petite chinoiserie

Il existe dans le service téléphonique, une chinoiserie qui n'est pas très importante, mais qui mérite, toutefois, d'être connue.

Ainsi, si dans un télégramme le mot « compte rendu » est inscrit, l'Administration le taxe comme deux mots.

Par contre inscrivez le mot « compte-gouttes » et l'Administration ne comptera qu'un mot.

Pourquoi ? Parce que « compte-gouttes » comporte un trait d'union et que « compte rendu » n'en comporte pas.

Mais, ainsi que le signalait quelqu'un, si on inscrivait « rendu-compte » qui prend un trait d'union, eh bien, on ne paierait qu'un mot.

La chinoiserie est toute petite, anodine, insignifiante, comme on le voit ; et qui sait ? l'Administration ne la connaît peut-être pas !

La lui signaler n'est donc pas inutile, n'est-ce pas ?

L. B.

Obsèques

Samedi ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Marie Coste, veuve Colombié, décédée à Cahors le 30 décembre.

Dimanche soir, également, de nombreux parents et amis ont suivi le convoi funéraire de M. Cassagnes, propriétaire bien estimé de Cabessut, père du sympathique négociant en vins.

Nous adressons aux familles en deuil nos bien sincères condoléances.

Probité

M. Elie Cayla, garçon au Café Tivoli, a trouvé sur le trottoir, devant le magasin de Mlle Euphrasie Imbert, un portefeuille contenant une somme de 2.500 francs. Il s'empressa de déclarer sa trouvaille au Commissariat de police.

Peu après, le propriétaire du portefeuille, M. le curé d'Arcambal, vint le réclamer et remercia bien vivement M. Cayla auquel nous adressons nos félicitations.

Au tribunal

Sont inscrits au tableau d'avancement de la magistrature pour la 2^e classe :

MM. Grimal, président ; Belvèze et Tiffon, procureurs ; Dauthuille, juge à Cahors.

Nos félicitations.

Tribunal des pensions

M. le docteur Maurice Besse est nommé membre du tribunal départemental des pensions à Cahors.

MM. les docteurs Delpont et Ségala sont nommés membres suppléants du dit tribunal.

Postes

Notre compatriote, M. Bernadou (Adrien), genre Ausset, laitier à Cabessut-Cahors, est nommé, à titre d'essai, receveur à Martel (Seine-et-Oise).

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Chambon, employé des lignes télégraphiques à Cahors vient d'être l'heureux papa d'un gros garçon.

Compliments au papa et au grand-papa M. Avenal, buraliste rue Nationale et nos vœux de santé et de prospérité à la maman et au bébé.

Triste bilan

Au cours de l'année 1926, il a été enregistré à Cahors 231 naissances, 332 décès, 66 mariages, 4 divorces.

Dans la semaine du 25 au 31 décembre, il y a eu 1 naissance et 11 décès.

Pertes

Il a été perdu un porte-monnaie contenant une cinquantaine de francs par Mlle Gibert, demeurant à Cabessut.

Il a été perdu, par M. Rigouste, demeurant impasse Durfour, une somme de 500 francs en billets de banque de 100 franc ; par M. Simet, propriétaire à Ciézac, un portefeuille contenant 550 francs et un bon de la Défense de 500 francs.

Trouvailles

Il a été trouvé un portefeuille en cuir grenat par M. Martin, rue Neuve des Badernes ; un porte-monnaie contenant une certaine somme, par M. Alibert, cordonnier à Douelle ; un manchon, par M. Soulié, demeurant 5, rue Wilson.

Il a été trouvé un billet de banque par M. Longuet, gendarme à Cahors ; une troussette contenant des clés par M. Giustiniani, secrétaire de la Chambre de Commerce.

Arrestation

Le nommé Pierre-Emile Rudènes, originaire de l'Aveyron, a été arrêté à Gignac (Lot) pour grivèlerie et escroquerie.

Il a été conduit et écroué à la prison de Cahors.

Cambriolage

A la suite d'une plainte déposée par M. Demeaux, entrepreneur des tabacs à Cahors, dont la maison de campagne située à Peyroles, près Cahors, avait été cambriolée, la police a ouvert une enquête qui lui a permis de découvrir le cambrioleur.

C'est un nommé Hoog, d'origine belge, cultivateur, demeurant non loin de la maison de M. Demeaux.

Accident d'auto

Dimanche soir, vers 6 heures, M. Célaré, charcutier rue Joffre, revenant d'une promenade en auto, lorsqu'il arrivait en face la place des Mobilis, il fut ébloui par les phares d'une auto stationnant à côté d'un autobus en panne.

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

LES RÉVEILLONS

Comme la Noël, l'An Nouveau a été fêté à Cahors : deux occasions à 8 jours d'intervalle pour mettre les petits plats dans les grands plats, surtout, en famille, quand on a tué le cochon ou fondu les oies !

Ce sont deux jours, ou plus exactement, pour la catégorie des joyeux drilles et bons vivants, deux soirées pleines de gaité, de bonne ripaille, autour de délicieux réveillons.

Car, on célèbre Noël et l'An Nouveau, à Cahors, comme à Paris ou ailleurs. Il y a toujours de bons drilles, de la grippe, de la bronchite croiraient manquer à tous les devoirs, si ces

